

DEPARTEMENT
LOIRE
CANTON
RIVE DE GIER
COMMUNE
RIVE DE GIER

Liberté - Egalité - Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE DES
 DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Note de synthèse : 18/04/2019
 Extrait : 26/04/2019

Nombre de Conseillers en exercice : 31
 Présents : 20
 Votants : 30

Délibération :
N° DEL_2019_046

OBJET :
 Subvention exceptionnelle pour la
 reconstruction de la Cathédrale Notre-
 Dame de Paris

Séance du 25 avril 2019

Etaient présents :

M. Jean-Claude CHARVIN, M. Gérard OCTROY, Mme Geneviève FAVERGEON, Mme Martine HATTERER, M. Philippe JASSERAND, M. Gérald GAUDIN, Mme Colette MARCHAND COGNET, Mme Nadège TEYSSIER, M. Serge ODIN, M. Didier DELDON, M. Sébastien DUMAINE, Mme Nasira DEBBAH, M. Louis FONTBONNE, Mme Virginie KERGOT, M. Louis BARLET, Mme Anne-Marie GAUDENCIO, M. Vincent BONY, M. Jean POINT, Mme Caroline BENOUMELAZ, M. Gilbert ABRAS

Etait absent :

Mme Dany TRAMONTANA

Avai(en)t donné pouvoir :

M. Jean-Louis ROUSSET à Mme Geneviève FAVERGEON, Mme Corinne DOTTO à Mme Martine HATTERER, M. André POCHART à M. Gérald GAUDIN, Mme Virginie DELMARRE à Mme Colette MARCHAND COGNET, M. Nelson MANE à M. Jean-Claude CHARVIN, Mme Liliane PAULIN à M. Philippe JASSERAND, Mme Catherine TISSIER à M. Louis BARLET, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS CHEYTION à M. Gérard OCTROY, Mme Eliane MASSON à M. Gilbert ABRAS, M. Jean-Louis VALENTE à Mme Caroline BENOUMELAZ

Secrétaire de séance : M. Vincent BONY

Rappel et référence(s) :

Nous avons tous assisté, croyants ou non, au drame de l'incendie de la Cathédrale Notre - Dame de Paris, l'un des plus beaux monuments de la capitale et de notre Pays, fleuron de l'Art Gothique et classée au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Le jour-même, au nom de tous les ripagériens et du conseil municipal, M. le Maire a exprimé toute sa solidarité et son soutien à l'archevêque de Paris, Michel AUPETIT, ainsi qu'à sa collègue maire de la Ville de Paris, Anne HIDALGO.

Au titre de la solidarité nationale, comme la Ville l'a fait pour tous les événements dramatiques qui ont frappé un certain nombre de communes de France ces dernières années, le Conseil Municipal propose le vote d'une aide exceptionnelle de 5.000,00 euros, soit 0,30 centimes d'euros par habitant, pour contribuer à la reconstruction de la Cathédrale Notre - Dame de Paris.

Cette aide vise à sauvegarder et à reconstruire cette œuvre d'exception du patrimoine architectural mondial.

Il est précisé que les crédits suffisants seront engagés au budget de l'exercice, chapitre 65 et l'aide exceptionnelle sera délivrée à la structure mise en place pour la reconstruction de la Cathédrale Notre - Dame de Paris à savoir la Fondation du patrimoine, sise 153 bis Avenue Charles de Gaulle - 92200 Neuilly Sur Seine".

Proposition :

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à engager cette dépense et à signer tous les documents afférents à cette aide exceptionnelle.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire ou son représentant légal, à engager la dépense d'une aide exceptionnelle pour contribuer à la reconstruction de la Cathédrale Notre- Dame de Paris et à signer tous les documents afférents à cette aide exceptionnelle.

Ont signé au registre tous les membres présents,
 pour copie conforme,
 Le Maire,
 Conseiller Départemental,
 Jean-Claude CHARVIN